

**TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT DE POSER
VOTRE CANDIDATURE À UN POSTE D'ÉLU MUNICIPAL**

(10^e article de 10)

Voici déjà le dernier article de cette série portant sur la candidature à un poste d'élu municipal. Vous lisez sûrement celui-ci après la fin des mises en candidature qui était le 1^{er} octobre 2021. Vous comprenez donc que ces lignes ont été écrites avant de savoir s'il y aura des élections ou si les candidats ont été élus par acclamation.

Les informations ci-dessous seront surtout utiles s'il y a des élections et concernent tous les électeurs, mais aussi de façon particulière les candidats qui ont un ou des opposants. En fait, elles permettront à ceux-ci d'aider les électeurs à exercer leur droit de vote.

Une des façons de le faire est de leur indiquer les meilleurs moments pour voter. En faisant cela, les électeurs attendront moins longtemps au bureau de vote et ainsi seront moins tentés de faire demi-tour sans voter. De plus, ils pourront publiciser le fait qu'il est facile de voter sans attente...ou presque. Cela pourrait inciter ceux qui hésitent, à se déplacer au bureau de scrutin au centre communautaire.

Voici les meilleurs moments pour voter : Tout d'abord, **la journée idéale** pour ce faire **est le 31 octobre, jour du vote par anticipation. Les meilleures heures pour voter sont sans contredit entre 18h30 et 20h ou dans le milieu de l'après-midi.** Si vous le pouvez, n'allez pas voter en même temps que les autres résidents de votre demeure ou de votre voisinage afin de ne pas engorger votre table de votation.

Pourquoi il est mieux de voter le dimanche 31 octobre ? Parce que la majorité des gens retiennent la date du jour du scrutin et qu'ils ont l'habitude de voter à ce moment-là; ce qui occasionne un plus grand achalandage. De plus, pour la première fois, il y aura le même nombre de tables de votations au vote par anticipation le 31 octobre qu'au jour du scrutin, soit cinq (5), contrairement aux élections précédentes où il n'y en avait qu'une seule. Autre nouveauté, les heures d'ouverture le 31 octobre 2021 ont été allongées et sont les mêmes que celles du jour de scrutin, soit de 9h30 à 20h00. Enfin, notez que vous n'avez aucunement besoin d'avoir de raison spécifique pour voter par anticipation le 31 octobre au lieu du jour de scrutin et que pandémie oblige, les normes sanitaires seront appliquées rigoureusement avec tout l'équipement de protection nécessaire les deux jours de votations.

Pour une dernière fois ici, je vous inciterai fortement à visiter, le site internet de la Municipalité au <https://www.saint-lucien.ca/> où vous trouverez sur la page d'accueil, un grand rectangle rouge bien identifié sur lequel vous pouvez cliquer pour avoir accès à toute l'information concernant les élections municipales. De nouveaux éléments y ont

été ajoutés, comme « Le guide simplifié de l'électeur », les informations concernant le vote par correspondance et le formulaire de demande à cet effet. Il est très important de retenir que ce vote par la poste est disponible pour très peu d'électeurs et qu'il faut obligatoirement, faire une demande verbale ou écrite à l'avance. En fait, seules les personnes qui ont des problèmes de santé et leurs proches aidants peuvent bénéficier de ce mode de votation dans notre Municipalité. Lisez bien les informations disponibles sur le site pour voir si vous êtes éligible.

Nous terminerons cette série d'articles avec un extrait du livre « L' Aquarium municipal » de Monsieur Bernard Sévigny, ancien maire de Sherbrooke et Docteur en administration des affaires qui a souvent été cité ici depuis quelques mois, et qui peut faire office de conclusion puisqu'il s'exprime dans celui-ci sur l'importance et le courage des candidats à une élection municipale :

« Se porter candidate ou candidat demeure, à mon avis, peu importe l'allégeance politique, le geste le plus courageux que je connaisse en démocratie. Se soumettre à l'appréciation des citoyens, frapper à des milliers de portes pour se présenter, solliciter parents et amis pour ramasser l'argent nécessaire, essuyer les sarcasmes de gens désabusés, s'exposer à des jugements mal fondés, se livrer au « jeu » médiatique, mettre de côté famille et amis pour s'y engager à fond, il faut admettre que ça exige volonté, détermination et, à certains égards, abnégation. Il faut être conscient que c'est aussi un exercice où c'est le pouvoir - dans le sens noble du terme – qui est en jeu, un accès aux leviers et aux ressources collectives permettant d'agir sur l'environnement et la qualité de vie de la communauté à laquelle on appartient. C'est aussi un statut dans la communauté que d'être maire ou conseillère municipale. On s'y engage pour pouvoir « faire avancer » les choses, mais la notoriété qui y est associée n'est pas neutre dans l'équation. Parce qu'une campagne électorale est aussi une sorte de « jeu » où malheureusement, tous les coups semblent encore permis. Je dis malheureusement, car il se trouve encore des individus qui jonglent suffisamment bien avec les « règles du jeu » pour tricher et berner les esprits. »¹

Dans cet article le genre masculin a été utilisé par souci de concision.

¹ SÉVIGNY, Bernard. « L' Aquarium municipal – Récit documenté sur la gouvernance municipale », Marcel Broquet-La nouvelle édition, 2019, p.468.